CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017 QUAD ESPOIRS

FFM

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	214
Moto-Club	GREZACMoto Club
N° d'affiliation	0408
Date	23/09/2017
Lieu	Les Alluchons 17120 GREZAC
Organisateur technique	RAGONNAUD Daniel
Adresse	18 Rte Cours de Chézac 17120 MEURSAC
E-mail	ragonnaud.daniel@orange.fr
Téléphone	06.30.50.18.86

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	NICOLAS Agnès	Licence :
Délégué FFM (Président du Jury)	BRACHET Patrice	Licence : 049588
Membre du Jury	CHANBAUD Alain	Licence : 006 238
Membre du Jury	BARRAUD Francis	Licence : 003006
Commissaire technique responsable	BOUTROIX Lucien	Licence : 004941
Responsable du chronométrage	DESARSON Dominique	Licence : 028846
Responsable du parc coureur		Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

➲ Benjamin

- Age ---------- 9 à 11 ans
- Cylindrées ---------- 65cc 2T / 85cc 2T / 90cc 4T / 150cc 4T
- Plaques ---------- Fond vert, numéro blanc, mâte

➲ Cadet

- Age ---------- 13 à 16 ans
- Cylindrées ---------- 125cc 2T ou 250cc 4T
- Plaques ---------- Fond vert, numéro blanc, mâte

➲ Minime

- Age ---------- 12 à 13 ans
- Cylindrées ---------- 85cc 2T / 90cc 4T / 150cc 4T (moteurs à vitesse et refroidissement liquide)
- Plaques ---------- Fond vert, numéro blanc, mâte

EPREUVE FFM N° 214
VISA LMPC N° 37-17
ST-LEGER de la MARTINIERE 6.06.2017

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 17 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2001).

** Les épreuves des différents Championnats de France FFM sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France. Ces pilotes pourront également bénéficier des primes de résultat correspondantes.*

F.F.M. La Bertrandière N° 13 79300 SAINT-LEGER de la MARTINIERE

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **MOREAU TURCKEM Camille**

Nombre de secouristes **6**

Hôpital le plus proche ..... **SAINTES**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **30 min**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Les Alluchons**

Adresse ..... **17120 GREZAC**

Capacité Quad :

Pendant les essais : **30**

En manche : ...

Caractéristiques :

Longueur du circuit **3km700**

Largeur minimum de la piste ..... **8 mètres**

Largeur de la grille ..... **25 mètres**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **250 mètres**

Nombre d'OCP* **20**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 30/05/2017	Date : 23 6. 17	Date : 30/06/2017
MOTO CLUB 17120 GREZAC	F.F.M. La Bertromière N° 13 79300 SAINT-LEGER de la MARTINIERE	Numéro : 17/0703

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

EPREUVE FFM N° 214
VISA LMPC N° 37-17
ST-LEGER de la MARTINIERE 6.06.2017

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017 ENDURANCE TT QUAD

FFM

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	214
Moto-Club	GREZAC Moto Club
N° d'affiliation	0408
Date	23/09/2017
Lieu	Les Alluchons 17120 GREZAC
Organisateur technique	RAGONNAUD Daniel
Adresse	18 Rte Cours de Chézac 17120 MEURSAC
E-mail	ragonnaud.daniel@orange.fr
Téléphone	06.30.50.18.86

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	NICOLAS Agnès	Licence :
Délégué FFM (Président du Jury)	BRACHET Patrice	Licence : 049588
Membre du Jury	CHANBAUD Alain	Licence : 006 238
Membre du Jury	BARRAUD Francis	Licence : 003006
Commissaire technique responsable	BOUTROIX Lucien	Licence : 004941
Responsable du chronométrage	DESARSON Dominique	Licence : 028846
Responsable du parc coureur		Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

➲ Championnat de France d'Endurance TT Quad

Age ---------- A partir de 15 ans : de 250cc à 550cc 2T et 4T
A partir de 18 ans : toutes cylindrées
Licences -------- NCO / Inter / LUE / LJA (hors classement)
Cylindrée ------ 250cc à 750cc mono ou bicylindre
Plaques--------- Numéro blanc sur fond vert
Formule ------- Solo : 1 pilote / 1 quad

➲ Trophée de France d'Endurance TT Quad

Age ---------- A partir de 15 ans : de 250cc à 550cc 2T et 4T
A partir de 18 ans : toutes cylindrées
Licences -------- NCO / Inter / LUE / LJA (hors classement)
Cylindrée ------ 250cc à 750cc mono ou bicylindre
Plaques--------- Numéro blanc sur fond vert
Formule ------- Duo : 2 pilotes / 1 ou 2 quads

Primes d'arrivée par manche :

Place	Solo	Place	Duo
1er	250 €	1er	125 €
2ème	150 €	2ème	75 €
3ème	100 €	3ème	50 €
4ème	60 €	4ème	30 €
5ème	40 €	5ème	20 €

EPREUVE FFM N° 214
VISA LMPC N° 37-17
ST-LEGER de la MARTINIERE 6.06.617

F.F.M. La Bertramière N° 13 79500 SAINT-LEGER de la MARTINIERE MOTOCYCLISTE

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **MOREAU TURCKEM Camille**

Nombre de secouristes **6**

Hôpital le plus proche ..... **SAINTES**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **30 min**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Les Alluchons**

Adresse ..... **17120 GREZAC**

Capacité Quad : 255
(30 pilotes au kilomètre au maximum)

Caractéristiques :

Longueur du circuit **8km500**

Largeur minimum de la piste ..... **8 mètres**

Largeur de la grille ..... **25 mètres**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **250 mètres**

Nombre d'OCP* **20**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 30/05/2017	Date : 23. 6. 17	Date : 30/06/2017
MOTO CLUB 17120 GREZAC	F.F.M. La Bertromière N° 13 79500 SAINT-LEGER de la MARTINIERE LIGUE MOTOCYCLISTE POITOU	Numéro : 17/0703
		FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

EPREUVE FFM N° 214
VISA LMPC N° 37-17
ST-LEGER de la MARTINIERE 6-96-814

Horaires Endurance Tout Terrain GREZAC 2017

Vendredi 22 septembre :
18h-20h Contrôles administratifs et techniques (quads et pit bike)

Samedi 23 septembre :
7h-9h30 Contrôles administratifs et techniques (quads et pit bike)
9h30 Mise en place du service de sécurité
9h55-10h30 Essais libres + essais chronos Quads (Chpt de France)
10h40-11h Essais libres + essais chronos Quads Espoirs
11h10 Tour de reconnaissance et mise en place de départ Pit Bike
11h30-13h30 Course Pit Bike
13h50-14h10 1er Manche Quads Espoirs
14h30-17h Course Quads (Chpt de France)
(remise des prix Pit Bike pendant la manche Quads)
17h20-17h40 2eme Manche Quads Espoirs

Remise des prix à partir de 18h

Contrôles administratifs et techniques motos de 16h à 19h

Dimanche 24 septembre :
7h-8h30 Contrôles administratifs et techniques
8h30 Mise en place du service de sécurité
9h-10h Séance d'essais
11h Départ
17h Arrivée (14h pour les solos et 85cc)

Remise des prix à partir de 18h

EPREUVE FFM N° 214
VISA LMPC N° 37-17
ST-LEGER de la MARTINIERE 6-06-2017

F.F.M. La Bertramie N° 13 79300 SAINT-LEGER de la MARTINIERE LIGUE MOTOCYCLISTE POITOU

P. David